

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du grand projet urbain (GPU) des Minguettes à Vénissieux, l'OPAC du Grand Lyon a décidé la réalisation de garages situés à l'arrière des tours sises 39 et 41, boulevard Lénine dans le quartier de La Darnaise.

Adossé au talus du parc des Minguettes et longeant la rue des Ecoles, cet ouvrage doit faire l'objet d'une intégration soignée dans le paysage, dans le respect des aménagements déjà réalisés sur les espaces extérieurs et les pieds de tours du quartier. Les cheminements piétonniers existants permettant l'accès au parc doivent être conservés et un escalier central sera créé dans cet objectif. La délimitation entre espaces publics et espaces privés fera l'objet d'une attention particulière.

La construction des garages sera effectuée par l'OPAC du Grand Lyon ainsi que leur intégration paysagère dont le coût global est estimé à 663 750 F TTC. C'est à ce titre qu'il sollicite une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 393 250 F, l'Etat devant apporter une subvention de 270 500 F ;

B - Propose d'approuver le projet qui lui est soumis, de l'autoriser, d'une part, à verser à l'OPAC du Grand Lyon une participation financière d'un montant de 393 250 F, d'autre part, à signer la convention correspondante, enfin de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - verser à l'OPAC du Grand Lyon une participation financière d'un montant de 393 250 F,

b) - signer la convention correspondante.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - section d'investissement - exercices 1996 et suivants - sous-chapitre 913-81 - article 130 - dossier n° 1 340-95.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,